

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/026

**Séance du 30 mars 2026**

Nombre de conseillers : 19

L'an deux mille vingt-six  
le 30 mars

En exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire.

Présents : 19

Date de la convocation : 25 mars 2026

Votants : 19

**OBJET :**  
**Délégués au TE 38**

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Chantal LOMETTI, Jean-Marie OGER PREVOT, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Christophe DESSAINTJEAN, Marie-Claude JEANDEAUD, Joël MARGERIDON, Amélie ROUARD-MARTIN, Matthieu IZARD, Elodie REUBREZ, Mathis LAUBE, Christiane BOULUD, Serge MAESTRO, Fabienne LENOIR, Stéphane CHEMIN.

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 (Territoire d'Energie Isère) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** les statuts de TE38 ;  
**VU** la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne M. Christophe DESSAINTJEAN délégué titulaire et M. Joël MARGERIDON délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 31 mars 2026  
Le maire, Aurélien BLANC.

  
